

REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----@-----

DECRET N° 2011-577 DU 31 AOUT 2011

Chargeant Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim de Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, Ministre des Enseignements Maternel et Primaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2011-450 du 28 mai 2011, portant composition du Gouvernement ;

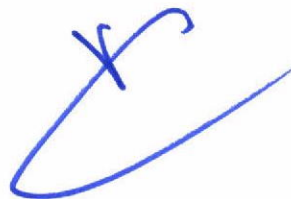
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 22 au 26 juin 2011, Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, **Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, pendant son absence ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 AOUT 2011

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Dr. Boni YAYI